L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par F. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 JUILLET 1836.

POUR PRESIDENT:
M. VAN BUREN.
POUR VICE-PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prends la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Voici le résultat des élections de la paroisse Ascension:

POUR LE CONGRES:

Henry Johnson	208 voix
Hercule Brussac	44

Sénat de l'Etat.

J. Armant	228
N. Jourdau	13

Représentans à la Législature.

D. F. Kenner	191 Elu
Amadeo Landry	102

MM. D. D. Avery et M. Sloan, de la paroisse d'East Bâton Rouge, et M. Victorin Patin, d'Ouest Bâton-Rouge, ont été nommés Représentants à la Législature.

M. P. M. Lambremont a été réélu à la Chambre pour représenter la paroisse d'Iberville.

M. Charles Derbigny a été élu Sénateur pour représenter la ville de Lafayette et la paroisse *Jefferson*.

M. Edmond Soniat a été élu pour représenter à la Chambre la ville de Lafayette et la paroisse Jefferson.

Le Courrier du Nord arrivé hier, nous a fourni des dates de New-York et de Philadelphie du 25, et de Baltimore du 24 juin dernier, nous les avons obtenues par la voie de Charleston. Le navire *Spartan*, parti du Hâvre le 26 mai, était entré dans le port de New-York, le 21 du mois dernier.—Les journaux que nous avons reçus nous fournissent quelques extraits que nos lecteurs trouveront plus bas sous la rubrique de "Nouvelles de France."

Les ventes d'actions à New-York, ont été comme suit:—Le 23 juin, 150 actions de la Banque des Etats-Unis à 127; 100 do 60 jours, à 127 1/2; 50 do 30 jours, à 126 3/4; 50 do à 126; 50 do à 126 1/2.—Le 25, 50 actions de la même Banque ont été vendues à 126 1/2; 50 do Banque de la Cité, à 104; 100 do Banque des Artisans, à 103.

A Philadelphie, le 24, 30 actions de la Banque des Etats-Unis se sont vendues à 126 5/8; 50 do, à 6 jours, à 126 7/8.

Nouvelles de France plus récentes de dix jours.

Le navire *Spartan* capitaine Bunting, arrivé le 23 juin à New-York, venant du Hâvre, apporte des journaux de cette dernière ville jusqu'au 26, jour de son départ, et de Paris jusqu'au 24 de mai, inclusivement.

D'après les extraits publiés par les feuilles du Nord, nous voyons que les débats à la Chambre des Députés sur le budget n'étaient pas encore terminés. Les ministres, disait-on, s'opposaient faiblement à quelques unes des réductions proposées au sujet des allocations pour la colonie d'Alger. Leur opposition, quelle qu'elle soit, viendrait de leur animosité contre le maréchal Clausel, qui a été long-tems le commandant de cette possession française, et qui travaille chaudement à la maintenir au gouvernement.

Le général Burgaud, un des aides de camp du Roi, connu seulement dans le monde par son duel avec le malheureux Dulong, et dont la carrière militaire n'offre aucun trait remarquable, a été envoyé au commandement de l'Afrique, le maréchal Clausel étant actuellement à Paris. Le bruit courait à la capitale que le général d'Arlanges commandant d'Oran a été repoussé par les tribus d'Arabes jusqu'à l'embouchure de la rivière Tafna. Les Cabiles, habitans des deux bords de cette rivière, peuvent réunir, assure-t-on, de huit à dix mille guerriers.

—Leurs Altesses Royales, les deux fils aînés de Louis Philippe continuent à être traités avec la plus grande distinction par la Cour de Berlin.

—Le gouvernement français a fait une nouvelle expédition pour aller à la recherche du brick la *Lilloise*, comme nous avons souvent parlé dans notre feuille. Elle est partie de Cherbourg, et rien n'a été omis de ce qui pouvait assurer le succès de cette entreprise. La corvette la *Recherche* est chargée de cette mission.

—Les journaux de Paris du 23 annoncent que la langueur qui s'était manifestée dans les fonds français le samedi précédent, (le 21) avait encore augmenté, et que quoique vers le milieu de la journée les affaires parussent vouloir s'améliorer, cependant les cinq pour cent avaient été à 107 76 pour du comptant et 107 90 à terme. Les trois pour ct. avaient aussi baissé de 10 c. pour les ventes au comptant et 5 pour celles à terme.

—Les dernières dates de Paris annoncent le Prince Talleyrand comme étant dangereusement malade.

ESPAGNE.

Douze cents hommes des troupes de la reine d'Espagne qui avaient obtenu la permission de passer à travers le territoire français se sont embarqués à Socoa pour Saint Sébastien. Ce renfort joint à ceux arrivés de Santander portera les forces du général Evans à 10,000 hommes. On présumait qu'avec cette armée, il attaquerait les Carlistes à Pasage, et que, s'il avait le dessus, il effectuerait sa jonction avec la légion française sous les ordres du général Bernelle. M. Erro, le ministre factotum de Don Carlos était très malade, et tous les documens officiels étaient signés par d'autres personnes. Les Carlistes s'attendaient à être attaqués vigoureusement et travaillaient à se mettre sur la défensive.

Les quartiers généraux de Don Carlos se trouvaient placés à Villa Franca.

Un supplément de la Paix, du 21 mai, reçu par une dépêche spéciale donne le tableau suivant de la composition du ministère Isturiz:

Messrs. Isturiz, ministre des affaires étrangères, Président du Conseil, vice président de la chambre des Procuradores, et ministre de l'intérieur;

Le général Seane, ministre de la guerre;

M. Accala Galiano, ministre de la marine;

M. Aguirre Solarte, ministre des finances.

Le ministre de la justice n'était pas encore définitivement connu. Les personnes dont on parlait pour cette place étaient Messrs. Billota et Corteza; le dernier paraissait avoir plus de chances de succès.

Le nouveau cabinet serait composé, s'il en faut croire aux rapports, des hommes les plus distingués de la monarchie, sous le rapport du talent et du caractère, et renfermerait dans son sein les meilleurs élémens constitutionnels.

D'après les bruits qui circulaient à Paris, il paraîtrait néanmoins que des troubles assez graves auraient eu lieu à Madrid. On parlait que l'on s'était battu dans les rues de cette capitale; que deux Procuradores avaient été tués, et que la Reine s'était vue forcée de replacer Mendizabal à la tête de son cabinet. La gazette qui publie ces détails ajoute, toutefois, qu'ils ont besoin de confirmation.

ITALIE

Une lettre de Rome, en date du 6 mai parle d'une affaire des plus graves qui serait survenue à deux des fils de Lucien Bonaparte.

On sait que la famille de ce dernier habite la petite ville de Canino dont la propriété lui appartient. [illegible] deux princes cédant à l'impétuosité naturelle [illegible] âge se prirent de querelle avec le maître d'une [illegible] de jeu, par suite de laquelle celui-ci fut laissé mort sur le carreau. Le gouvernement instruit du fait envoya immédiatement sur les lieux un détachement de carabiniers, avec ordre d'arrêter les deux princes; ils firent cependant résistance, et aidés de quelques jeunes gens du voisinage qui se joignirent à eux, ils livrèrent un combat aux troupes du Pape dans lequel le commandant du détachement fut tué d'un coup de pistolet que lui tira un des deux fils de Lucien. L'affaire devint générale; plusieurs personnes furent dangereusement blessées, entr'autres le sous lieutenant du détachement et deux carabiniers. Les forces du gouvernement finirent cependant par obtenir la victoire; un des princes s'échappa, mais l'autre fut arrêté et conduit sur le champ, sous une forte escorte, à Rome, où il arriva le 5, peu de temps après que la nouvelle de l'événement fut parvenue à la connaissance du gouvernement. Le bruit courait que le lieutenant qui avait été tué était le parent d'un des prélats du Saint [illegible]

Apalachicola (Floride) 28 juin.

[illegible] de Columbus, en date du [illegible] juin, [illegible] rapporte [illegible] gouverneur et de [illegible] Blanchard, à bord du [illegible] voir les Indiens qui étaient [illegible] de guerre. Ils sont environ [illegible] mes, femmes et enfans; sur ce nombre, il y a [illegible] guerriers, bien armés et équipés. On croit que Jim Henry, avec la bande qu'il commande, est dans un grand marais, à environ 12 ou 14 milles plus bas. Le général Scott d'un côté et le général Jessup de l'autre [illegible]

[illegible] auront bientôt une conséquence avec lui.

"Je [illegible] pas de doute que la guerre avec les Creeks ne soit déjà presque terminée. Deux des Indiens qui ont tiré la malle ont été pris; un troisième a été tué. Les deux prisonniers sont en marche pour le fort Mitchell, mais ils n'y étaient pas arrivés lorsque j'en suis parti. Je n'ai pas entendu parler de la petite vérole depuis mon arrivée ici."

On lit dans le Columbus *Sentinel* du 24: "Nous arrêtons la presse pour annoncer que nous venons de recevoir la nouvelle que 1500 Indiens hostiles se sont rendus, le 23, à la garnison du fort Mitchell, avec leurs armes, &c. Nous ne pouvons garantir le fait, quoiqu'il nous soit arrivé très directement."

Jamaïque.

Par le navire Orbit, arrivé à N-York, on a reçu des journaux de Kingston jusqu'au 4 juin. Le gouverneur, le marquis de Sligo, a convoqué de nouveau le corps législatif. Jusqu'ici les délibérations de cette assemblée manifestent le même mécontentement de la politique suivie par la mère-patrie qui s'est déclaré depuis l'adoption de l'acte d'abolition de l'esclavage. En conséquence d'ordres reçus d'Angleterre, le gouverneur prononça à l'ouverture de la session le discours suivant qui semble renfermer des excuses:

"Monsieur le président et messieurs les membres de cette assemblée,

"Informé par des autorités dont l'expérience est plus grande que la mienne et auxquelles je dois me soumettre, que mon message relatif à l'acte d'assistance entraînait une infraction des priviléges du corps législatif, involontaire de ma part ainsi que je vous en ai déjà donné l'assurance, je ne puis qu'exprimer mes regrets de ce qui s'est passé."

ACCIDENT.—Nous lisons dans les journaux de Philadelphie qu'un individu de cette ville, du nom de Krause, vient de périr victime d'un accident qui peut trop se renouveller parmi nous pour que nous n'en fassions pas part à nos autorités.

M. *Krause*, boucher de profession, conduisait sa charrette au marché, lorsque quelques pétards chinois, tirés par des enfans qui s'amusaient dans les rues, firent prendre le mords-aux-dents à son cheval, le malheureux fit tous ses efforts pour arrêter l'animal furieux, il ne put y réussir; la charrette se brisa contre une borne, et le choc fut tel que le conducteur resta mort sur le coup.

Peut-on, d'après le récit de cet événement ne pas prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que de semblables catastrophes n'aient lieu parmi nous?

CHAMBRE DES DEPUTES.

Présidence de M. Martin (du Nord,) vice président.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les douanes.

M. le Président.—La parole est à M. Emmanuel Poulle, contre le projet de loi.

M. Schouemburg—Je désirerais présenter quelques observations avant la discussion.

Une voix—Vous parlerez à votre tour.

M. le président—Il ne s'agit pas ici de la discussion. M. Shoeumburg désire adresser une interpellation au gouvernement.

M. Schocumburg—Messieurs, dans la séance du 14 mai 1835, M. le ministre des affaires étrangères fut interpellé au sujet de l'association commerciale des états allemands, et on lui représenta alors que les intérêts commerciaux de la France se trouvaient gravement compromis par ce traité. M. le ministre répondit que la question intéressait moins le ministre des affaires étrangères que celui du commerce, mais que cependant le gouvernement entamerait à ce sujet des négociations avec les états associés. Je demande donc aujourd'hui si cet engagement pris par l'ancienne administration a excité la sollicitude du nouveau ministère, ou s'il a été oublié. C'est à ce sujet que j'interpelle M. le ministre du commerce.

M. Passy, ministre du commerce: j'aurai peu de mots à dire sur l'association allemande. Elle paraît avoir aujourd'hui atteint ses limites: elle se compose de 24 millions d'habitans environ. Cette association a une grande importance politique; elle n'est pas moins importante sous le rapport commercial. Aussi le gouvernement s'en est occupé. Mais la chambre comprend qu'il faut agir dans ces sortes de négociations avec une grande prudence. Je puis donc assurer ici que rien n'a été négligé: la chambre peut donc être tranquille; le gouvernement ne manquera jamais à ce qui touche les intérêts de la France. [Ordre du jour!]

M. Golbéry présente encore quelques observations par lesquelles il engage le gouvernement à ouvrir des négociations avec les états de l'Allemagne qui ne sont pas encore entrés dans le système de douanes prussiennes. (L'ordre du jour!)

M. le Président—La parole est à M. Emmanuel Poulle contre le projet de loi de douanes.

M. Poulle—Messieurs, les divers projets de la loi que le gouvernement vous a présentés depuis plusieurs années sur les douanes, vous prouve l'importance de la question. Il y a une grande puissance magique dans cette idée, que l'on veut étendre les vues de liberté aux principes de l'économie politique. Mais nous devons examiner si nous n'avons pas à opposer à de séduisantes théories de graves inconvéniens dans la pratique. Sans doute il est bon de modifier le système des douanes. Mais de là à la liberté absolue du commerce la distance est immense. Ce n'est qu'avec une grande sagesse qu'on doit introduire l'abaissement progressif dans les tarifs, car il y aura par là un grand nombre d'intérêts lésés.

L'agriculture, par exemple, pourrait se trouver blessée par une liberté trop grande accordée au commerce maritime. Le but des lois de douanes est de protéger les intérêts du commerce national contre les importations trop multipliées des produits étrangers: c'est dans cette vue que tous les gouvernemens civilisés ont adopté le système prohibitif; c'est au système prohibitif que l'Angleterre, en particulier, a dû son accroissement commercial et territorial.

L'honorable membre reproche au projet en discussion de favoriser le commerce étranger au détriment des produits français.

M. Lacroix dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la cession de terrains domaniaux situés à Port Vendres.

La discussion de ce projet est fixée à samedi prochain.

M. Alex. de Laborde parle en faveur du projet de loi.

M. Jaubert—Messieurs, toutes les fois qu'il s'agit de douanes, sinon dans cette chambre, du moins à l'extérieur, deux grands systèmes sont en présence; l'école économique et le système de protection. Le premier de ces systèmes est à l'autre ce qu'en politique le mouvement est à la résistance. Les analogies me paraissent évidentes entre ces deux ordres d'idées: d'abord, à peu d'exceptions près, elles sont soutenues par les mêmes hommes. (Réclamations au centre gauche.)

De part et d'autre, je vois mêmes théories hasardeuses, même haine des supériorités sociales....(Oh! oh!) d'une part on attaque les aristocraties, de l'autre les grands propriétaires. Si l'on convient, comme la commission, qu'il faut ajourner des réformes trop brusques, on témoigne pourtant le desir de faire davantage et nos adversaires nous laissent entrevoir dans l'avenir la liberté commerciale absolue, à peu près comme dans le premier ordre d'idées dont j'ai parlé tout à l'heure, on laisse apercevoir la république. (Rires et interruption.)

Or, Messieurs, entre ces deux ordres d'idées où j'ai, peut-être à mon insu, exagéré l'analogie (Oui! oui!) mon choix est fait depuis long temps: en politique, il date du 7 août 1830; en économie politique, il est fait depuis que je fais usage du raisonnement. En cela je me crois parfaitement d'accord avec moi même. Il n'en est pas de même, je suis obligé de le dire, de plusieurs, soit de nos adversaires, soit de nos alliés. Dans le camp des économistes, je vois avec regret quelques amis politiques et des frères égarés.

Une voix à gauche.—Ah! vous avez aussi vos frères et amis! [On rit.]

Un autre membre.—Il s'agit sans doute de M. Duvergier de Hauranne.

M. Jaubert—Des frères égarés, qui se font à leur insu les auxiliaires du désordre. Dans les rangs des protecteurs, au contraire, je vois avec étonnement, et avec une grande satisfaction, des adversaires politiques assez prononcés...

M Laurence—Il y a compensation.

M. Jaubert—Précisément: Je remarque ici un contraste qui doit frapper tous les yeux. Eux à leur tour deviennent les défenseurs les plus ardens de la propriété et de la prohibition: heureuse inconséquence, je le crois du moins, avec quelques-uns de leurs autres principes; cela soit dit sans aucune mauvaise application; qu'ils soient les bien venus dans notre camp. (On rit.)

L'orateur examine longuement le système des prohibitions: il cite l'exemple de l'Angleterre et pour nouvelle preuve de l'alliance des partisans de la liberté politique et de la liberté commerciale, il raconte que M. Hume l'économiste a dîné avec M. O'Connel, à Edimbourg. D'autre part, ajoute-t-il, il est peut-être utile de connaître qu'au sujet des douanes quelques autres hommes éminens de l'Angleterre se permettent quelquefois d'attaquer le gouvernement et les chambres de la France. J'y ai fait allusion à une autre époque, lors de l'enquête des tabacs. Il est bon que vous sachiez en quels termes on s'exprimait. J'ai la citation sous les yeux: je ne la lirai pas à la chambre, je renverrai seulement mes collègues au *Journal des Débats* des 2 et 3 novembre 1834. Ils me sauront gré de ne pas lire ce passage à la tribune; ils pourront recourir à la feuille que j'ai indiquée, et ils verront avec quelle absence de ménagemens un homme haut placé dans les fonctions de son pays se permet de s'expliquer sur le compte de la chambre des députés de [illegible] fera rire.

[illegible] même personnage est, [illegible] grand propriétaire de mi[illegible] de houille près Newcastle; et je conçois très bien le dépit qu'il aurait de voir s'ouvrir nos ports aux produits de l'industrie anglaise. Si ce n'est pas là une excuse de ses paroles, c'en est du moins une explication que vous apprécierez.

Personne plus que moi n'apprécie le maintien de la bonne intelligence avec l'Angleterre. Oui tous les esprits y sont portés, mais je ne crains pas de dire que le jour où nos populations s'apercevraient que leurs intérêts matériels seraient sacrifiés au profit de l'Angleterre, ne vous y trompez pas, ce jour-là les vieilles inimitiés renaîtraient plus terribles que jamais, et je crois qu'on peut ajouter que la paix générale pourrait en être compromise.

L'honorable membre, après avoir présenté de nouvelles considérations en faveur du maintien du système prohibitif, termine en votant contre le projet de la loi.

M. Lherbette: Messieurs, l'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune, a senti tout ce que des discussions économiques ont d'aride; il a cherché à leur donner du piquant en y mêlant des attaques politiques qui, à défaut d'autre mérite, ont eu du moins celui de la vivacité. Il nous a représenté la liberté commerciale comme sœur de la république: nous avouons que cette parenté ne nous était pas connue, et nous ne croyons pas qu'il en ait fourni des titres bien authentiques, à l'abri de toute attaque (Rires nombreux.) Nous accusant ensuite bien gratuitement de violence, il a, lui, pour preuve de modération, opposé, animé les uns contre les autres, ceux qu'il a nommés les aristocrates et les démocrates de la propriété.

Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, persuadé que de telles paroles sont toujours dangereuses, qu'elles tombent brûlantes sur des cœurs ulcérés par la misère, pour opposer les uns aux autres, les hommes des diverses classes de la société, et notamment ceux qui [illegible] et ceux qui possèdent, nous chercherons [illegible] à les rapprocher. Au lieu de leur montrer des [illegible] de divisions, nous nous attacherons [illegible] leurs qu'ils peuvent [illegible] Telle sera la violence que nous opposerons à la modération de notre honorable adversaire. (Approbation générale.)

Il a mis en parallèle le progrès et la résistance économique avec le progrès et la résistance politique: ce parallèle ne nous a pas paru des plus exacts. Ce qu'il y aurait de vrai dans le rapprochement que nous a présenté l'honorable M. Jaubert, c'est que nous ne pouvons nous dissimuler que pour les intérêts matériels comme pour les intérêts politiques, nous nous voyions à une époque de lutte, ou plutôt de transition entre de grands principes; à l'intérieur, celui des entraves et celui de la liberté; à l'extérieur, celui de l'isolement des nations et celui de leur fusion. Creusez toutes les questions qui, depuis longtemps, agitent les peuples, et au fond de toutes vous trouverez cette lutte incessante, se dirigeant tantôt vers la religion, tantôt vers la politique, tantôt vers l'économie publique, variée quant aux objets, variée quant à la forme, mais en réalité toujours la même. [Voix nombreuses: Très bien!] Toujours la même, bien que tant d'hommes, qui ne l'embrassent pas dans son ensemble, changent de camp lorsqu'elle ne fait que changer d'apparence et non pas de nature.

Les deux systèmes qui nous partagent, Messieurs, peuvent se résumer en peu de mots:

Dans l'un, on croit qu'il faut pousser chaque peuple à produire lui même ses objets de consommation. Dans l'autre, on veut laisser chaque peuple produire ce à quoi il est le plus apte, et obtenir par l'échange ce que d'autres font mieux que lui.

Le premier est le système de la concentration, et le second celui de la division du travail.

Le principe de la division du travail est aujourd'hui incontesté, quant aux individus; dans peu il le sera aussi quant aux peuples; car le désir de se suffire à soi même n'est pas plus raisonnable chez un peuple que chez un individu.

La nature, comme pour indiquer aux hommes la nécessité des rapports mutuels, n'a pas plus réparti à chaque peuple tous les produits qu'à chaque individu toutes les facultés. Que chacun, peuple ou individu, se livre donc de préférence aux produits pour lesquels en raison d'une foule de circonstances, sol, climat, situation, habitudes, il est plus favorisé, et qu'il obtienne les autres par l'échange. Si, avec une journée de travail, on fait en France 100 livres de soie et 50 de coton, et en Angleterre 100 de coton et 50 de soie, n'est-il pas évident qu'il y a dans l'échange bénéfice pour les deux nations! (Plusieurs voix: c'est évident.)

L'orateur démontre comment le système protecteur est nuisible aux consommateurs, qui paient les denrées plus chers et les ont moins bons; nuisible aux industries non protégées, dont il éloigne les capitaux, dont il grève les matières premières et les instrumens, dont il empêche l'étranger de prendre les produits, indifférent à l'égard de certaines industries qu'on veut protéger, et qui voient souvent dériver par la force des choses vers d'autre les avantages qu'on leur destinait; nuisible aux industries réellement protégées; en ce qu'elles n'en tirent pas profit en temps ordinaire, parce qu'en raison de l'affluence des capitaux, les bénéfices y prennent le niveau ordinaire, et en ce qu'en temps de crises elles ne trouvent pas de débouchés au dehors pour les produits moins parfaits et plus chers, en ce qu'elles sont ainsi lancées par une sur-excitation artificielle, par un appas momentané, dans une voie de désastres et de ruine, plus éloignée, nuisible aux classes ouvrières dont il diminue le travail et le salaire, en diminuant le nombre des produits et des échanges; nuisible à la marine qui, dans moins d'échanges trouve moins d'emploi, et que le haut prix de ses matériaux empêche de soutenir la concurrence avec celle de l'étranger; nuisible au fisc auquel des taxes modérées seraient beaucoup plus productives. Il ajoute que ce système est un tissu de contradictions en ce qu'il grève d'un côté des industries qu'il favorise de l'autre; qu'il est cause de désharmonie entre les diverses localités et les diverses industries qui s'arrachent des priviléges; cause de scission entre les peuples qui se font une guerre désastreuse de tarifs; source de crise commerciale; favorable à la seule contrebande, remède immoral des lois déraisonnables.

Les raisonnemens, poursuit-il, que l'on fait aujourd'hui contre la liberté commerciale à l'extérieur, on les faisait aussi dans le dernier siècle contre l'abolition des corporations et des maîtrises, contre la levée des barrières à l'intérieur, contre l'introduction dans certaines provinces de nouvelles fabrications, qui devinrent ensuite des sources de richesses pour le pays. Il en a été et il en sera toujours ainsi de l'établissement de toute liberté. Toujours la liberté naissante sera en butte à des attaques, à des calomnies; et toujours la liberté, devenue forte et puissante, se vengera par des bienfaits. (Voix de la gauche: Très-bien!)

Nos pères ont dit aux industriels demandant protection contre des rivalités intérieures: "Les moyens de succès, cherchez les dans votre intelligence, dans vos associations, dans votre économie, dans votre probité, dans l'habitude de ne point envoyer au loin le rebut de vos fabriques, que vous désignez sous le nom de pacotilles, quand l'étranger envoie l'élite de ses produits; cherchez les dans ce qui dépend de vous, dans ce qu'on ne peut vous ravir, et non pas dans un appui qui change au gré des théories, des caprices et des intrigues. On n'est fort qu'autant qu'on l'est par soi-même, et l'on n'est progressif qu'autant qu'on redoute des concurrens." Ce que nos pères ont dit à l'égard des barrières intérieures, dirai-je, Messieurs, à l'égard de celles de l'extérieur, ils ont renversé les premières, abaissez les secondes avec ménagement, mais abaissez-les. (Approbation sur plusieurs bancs.)

L'honorable M. Jaubert nous a dit que la question de réforme douanière n'était qu'une question de chemins de transport. Dans cette exagération il y a quelque chose de vrai, et la commission a émis à cet égard des désirs que sans doute le gouvernement prendra en considération. Sans doute aussi elle doit compter sur l'appui de M. Jaubert, qui, lorsque viendra la question des fers, conséquent au principe qu'il a émis, appuyera la diminution des droits d'entrée sur les fers qui serviront à la construction des chemins. (Hilarité générale.)

Grâce au Ciel, ces vieilles théories, qui divisaient les peuples, se dissipent peu à peu, et plus puissantes que toutes les autres moyens, plus puissantes que les religions et que la victoire, les saines doctrines d'économie publique tendent à les rapprocher. Tous sont en progrès; la France seule resterait-elle en arrière? Vous ne le voudrez pas, Messieurs; vous voudrez, sans doute, dès le début de nos discussions économiques, planter sur le terrain des intérêts matériels, comme sur celui des intérêts politiques, votre drapeau chéri, celui de la légalité des droits et de la liberté. (A gauche: Très bien! très-bien.)

Vous voudrez aussi avertir clairement l'industrie, afin qu'elle ne s'endorme pas confiante pour se réveiller parmi les catastrophes. Proclamons cette tendance; on est passé de la prohibition aux droits protecteurs; et l'on marche pour passer des droits protecteurs à la liberté. Il ne sont pas un système permanent mais une transition. Quel temps doit-elle durer? C'est de cela seulement qu'il s'agit. Industriels, nous ne disons pas comme on l'a fait à tort dans les enquêtes: et quels sont vos prix de revient, et de quels droits protecteurs avez-vous besoin contre la concurrence étrangère? Nous vous disons: "Combien vous faut-il de temps pour détourner vos capitaux engagés dans les voies de la protection; et pour les porter dans celles de la liberté, car la liberté n'est plus une question de principes, mais de temps?"

Chaque jour, dans cette chambre comme au dehors, elle gagne des voix. Son triomphe est assuré. Il aura lieu, Messieurs, avec vous, sans vous, ou contre vous. Vous avez seulement le choix entre ces deux positions: à la tête, ou à la remorque des événemens.—Votre vote sur le projet actuel décidera de celle que vous voudrez prendre.

"Je voterai pour le projet de loi avec les amendemens de la commission, faute de mieux.

Voix nombreuses.—Très-bien! très-bien!

L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

M. Cunin Gridaine parle contre le système de la liberté absolue du commerce. Lorsque les innovations ne se présentent pas avec un caractère d'utilité générale, il faut s'abstenir. On nous oppose l'état florissant de l'industrie de l'Angleterre, mais c'est au contraire, dit l'honorable membre, grâce à son système protecteur, que l'Angleterre est parvenue à déverser sur toutes les parties du monde les produits de ses manufactures.

M. Duvergier de Hauranne: Messieurs, si j'en juge par les discours des divers orateurs que vous venez d'entendre, la loi qui nous occupe en ce moment va troubler un peu la bonne harmonie qui depuis quelques jours semblait régner parmi nous. Du reste, au risque de passer pour peu conciliant moi-même, je me réjouis de voir qu'adversaires ou partisans de la liberté du commerce, nous puissions nous expliquer ici à haute voix sur cette grande question.

Je commencerai par dire quelques mots au sujet de l'espèce d'anomalie qui a paru surprendre l'honorable M. Jaubert. Cet orateur s'est étonné que, parmi les partisans du mouvement en politique, il se rencontre des voix moins favorables à la liberté commerciale, tandis que sur les bancs opposés il se trouve des défenseurs de cette liberté. Pour ma part, j'admire volontiers, comme l'a fait M. Jaubert, que la liberté politique et la liberté commerciale se tiennent étroitement liées; admettre que l'une puisse exister sans l'autre, ce serait une inconséquence. Mais ce qu'il faut faire observer, c'est que la liberté politique, nous l'avons, et que nous sommes bien éloignés encore de jouir de la liberté commerciale. C'est pour cette raison que M. Jaubert ne doit pas être surpris de l'anomalie qu'il a signalée; car c'est là ce qui explique comment on peut faire de la résistance en politique et du mouvement en industrie. Quant à ceux qui font tout le contraire, je ne me charge pas de parler ici pour eux. (On rit.)

Depuis un grand nombre d'années, deux systèmes contraires régnent en matière de commerce, dans la législation comme dans les livres des économistes; ces deux systèmes sont également absolus, également intolérans. Pour ma part, je ne puis consentir à me prononcer d'une manière absolue pour l'une ou pour l'autre de ces systèmes, mais je crois que, tout en donnant une grande extension à la liberté du commerce, le gouvernement doit conserver une action, dans l'intérêt même de l'industrie; mais pour que l'action du gouvernement soit utile, il faut qu'elle s'exerce conséquemment à des principes vrais et dans une bonne direction.

L'honorable membre combat avec énergie le système prohibitif, le système protecteur, qui ne peut que nuire à tous les intérêts. Il n'y a pas, dit-il, un seul des argumens produits en faveur du système protecteur, qui ne peut s'appliquer à ce qu'on appelait autrefois les lignes intérieures de douanes. Cependant, la réforme sur ce point a eu lieu, les barrières sont tombées, la liberté du commerce intérieur a été proclamée. Que les habitans de la Bretagne et du Berry disent s'ils y ont perdu!

De ce que le système protecteur est mauvais, faut-il en conclure qu'il n'y a rien à faire? Placé au centre de tous les intérêts, le gouvernement doit éclairer et souvent même suppléer, dans sa haute prévoyance, à ce que l'industrie privée a d'étroit et d'impuissant. L'industrie, faible à sa naissance, ne grandit qu'à travers bien des difficultés. Le gouvernement doit, parmi les industries qui naissent, découvrir celles qui doivent prospérer, et leur accorder des encouragemens.

Mais il faut en même temps que l'industrie protégée sache bien qu'elle grandit à ses risques et périls de manière à lutter seule plus tard contre les industries étrangères. Voilà ce qui devrait être et voilà ce qui n'est pas. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur le passé. Les prohibitions, toutes les fois qu'on en accordait, devaient disparaître après un certain temps. Cependant elles ont été votées, ces prohibitions, purement et simplement, sans aucune restriction, et de toutes ces belles paroles qu'on avait dites pour les obtenir, pas une ne s'est réalisée. Quand, plus tard, on est venu s'élever contre ces prohibitions, on a répondu qu'elles existaient depuis long temps, qu'il était impossible de revenir sans danger contre le [illegible]

[illegible]

En résumé, le système protecteur repose sur cette idée fausse, que les métaux précieux font la richesse d'un pays, et qu'un pays peut acheter sans vendre et consommer sans produire. Au lieu de créer le travail, le système de protection ne fait que déplacer: il appartient sans doute au gouvernement de donner une direction habile et d'utiles encouragemens aux idées et aux développemens de l'industrie; mais ces encouragemens doivent toujours être temporaires et modérés. Dans un système de réforme des douanes, il faut tenir compte des faits accomplis, de la nécessité, en marchant vers un but déterminé, d'y marcher lentement et avec sagesse.

C'est sur ce terrain que j'appelle de toutes mes forces les partisans du système prohibitif et des taxes élevées. Je sais qu'il est plus facile de se jeter dans des discussions de principes et de faire appel aux préjugés nationaux. (Très-bien.)

L'honorable membre termine en votant pour le projet de loi, qu'il considère comme un grand pas vers la liberté commerciale. (Marques d'approbation.)

☞ Ni le capitaine ni les consignataires de la barque française GENERAL FOY, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage.
9 juil

☞ AVIS.—La barque Française GENERAL FOY, maintenant en déchargement au premier pont audessous du marché aux légumes, les consignataires sont priés d'envoyer leur permis à bord et à venir recevoir leurs marchandises. 9 juil—6

Dépôt de voitures de la Louisiane.
H Beach & Co, viennent de recevoir une quantité de calèches pour 1 ou 2 chevaux, ils ont aussi en magasin un grand nombre de voitures de tout genres, parfaitement convenables pour le pays, et qu'ils son prêts à vendre à des prix modérés. 9 juil

A LOUER.—La partie supérieure de la maison no. 25 rue Conti, en face de l'Hotel Richardson, avec une grande cour, une cuisine carrée et des chambres de domestiques. Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux à
9 juil—3 Wm BOSWELL.

LETTRES de change sur France, à vendre par R A LEFEBVRE, Rue Toulouse No. 10
9 juil

TRAITES sur Baltimore et Philadelphie à vendre par HARRISSON, BROWN & Co. 9 juil

TRAITES sur Londres et Paris, en sommes à convenir les acheteurs; à vendre par
9 juillet—4 L. MILLAUDON.

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD. MARIGNY.

POMPE LAFAYETTE No. 2.—Les membres de ce corps sont prévenus que la Pompe est en réparation pour quelques jours.
Par ordre du foreman, Ja. ASSERQUET, Secrétaire.
9 juil

POMPE LOUISIANAISE, No. 10.
UNE assemblée de cette Compagnie aura lieu Mardi prochain, 12 du courant, à 8 heures précises du soir, au café de Bowman, rue Bassin.
A. B. GUYOL, Sec. pro tem
9 Juillet—2

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, 160 caisses champagne 1ère qualité, 250 do liqueurs superfines assorties, 50 do extrait d'absynthe. O BIGOURDAN. 9 juil

A LOUER.—Une négresse créole, bonne cuisinière et blanchisseuse pour une petite famille; s'adresser rue St. Pierre, No. 7. 9 juil—3

3,000 LIVRES vieux Cuivre à vendre par BESSON & KOKERNOT, rue St. Louis, No. 14.
9 juillet

17 BOUCAUTS tabac du Missouri en débarquement et à vendre par EASTMAN & FRERES, nouvelle levée no. 30
9 juil

16 CAISSES toile à drape 5-4, 10-4 et 12-4 d'une qualité épaisse et fortes à vendre à bas prix par ANDREWS & FRERES, no 19, rue de chartres.
9 juil

1100 BARRILS farine surfine pour boulangers, 120 do lard mess, 150 de whiskey 40 de bœuf prime à vendre par M MAHER, Rue Poydras, no. 16
9 juil

10 BARRILS eau de vie de pêche d'une qualité superfine, à vendre par M MAHER, Rue Poydras, no. 16
9 juil

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardesh de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement. Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.
9 juil—6m

Education et Voyages à l'étranger.
UN Monsieur, que son éducation et son expérience rendent propre à la tâche qu'il veut entreprendre, se propose d'emmener quelques enfans en Europe pour y faire leur éducation. Ils résideront dans sa famille, dans telle ou telles villes sur le continent qui pourront lui donner de plus grands avantages dans le but qu'il veut atteindre; il se chargera de diriger leurs études, de surveiller leurs manières, de former leur caractère, de prendre soin de leur entretien, de leur santé et de leurs amusemens; il leur fera visiter les objets de goût, d'art, de curiosité et d'utilité. Aucune dépense qui ne soit indispensable; l'attention la plus stricte à leurs progrès et à leur bien-être. Le Professeur prendra des garanties de la moralité de ses élèves; l'engagement sera conclu pour trois années.
Dans le cas où il ne trouverait pas un nombre suffisant d'élèves pour remplir ses vues, il se chargerait de quelques jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation par une tournée de deux années de voyages à l'étranger.
Pour plus amples informations, des lettres affranchies adressées à William G. Hewes, Nouvelle-Orléans, recevront une réponse immédiate. Pour renseignemens sur sa moralité, &c. le Professeur se réfère aux personnes dont les noms suivent:
à Washington—l'Honorable J. C. Calhoun.
" Daniel Webster.
" S. C. Phillips.
Philadelphie— John Vaughan.
New-York— John Goodhue.
Jacob Harvey.
Cambridge— Joseph Story, L.L.D
Boston—Son Excellence Edward Everett.
Wm Tucker.
On désire recevoir les demandes le plus-tôt possible.
Boston, 30 Mai 1836. 9 juil—8f. 2ps

A VENDRE par le soussigné, à prendre de suite sur la levée, une dixaine de barrils de bonne melasse. F BARTHET, Rue Toulouse no. 30
9 juil—3

ASYLE POYDRAS.
ON demande une dame d'un âge mur, et capable de conduire l'école des filles orphelines de cette asyle; on exigera des meilleurs attestations de son caractère et de sa capacité. 9 juil—3

400 BARRILS farine fraiche superfine dernièrement reçus, et à vendre par G DORSEY, Nouvelle Levée no 44
9 juil

300 BARRILS whiskey rectifié, 24 do bœuf prime à vendre par G DORSEY, Nlle Levée no. 44
9 juil

1780 BARILLETS lard, en débarquement du steamer Genl.Sumpter et à vendre par G DORSEY, Nlle Levée no. 44
9 juil

100 BARRIQUES whiskey commun à vendre au débarquement par G DORSEY. Nlle Levée no. 44
9 juil

300 BARRILS farine de maïs, séché au four en débarquement et à vendre par R GRONING & Co.
9 juil

MARCHANDISES SECHES.—Mousselines françaises, Indiennes do, voiles en gaze, velours en soie, jupons cordés, rubans satinés, fil patenté, couleurs assortis, dentelles en fil et en coton, bobinet uni, fichus et collerettes en mousseline, en débarquement et à vendre par ANDREWS & FRERES.
9 juil

VINS ET THES.—3 pipes vin de madère, 16 paniers de vin de Champagne (œil de perdrix), 10 caisses Thé Impérial, en paquets de 2 livres, 10 do do Gunpowder, en débarquement du navire Huntsville, et à vendre par COIT & Co,
9 juil No. 20, rue de la Douane.

COFFRES-FORTS.—Une assortiment de coffres-forts convenables pour les bateaux à vapeur, en débarquement du navire Cossa, et à vendre par COIT & Co,
9 juil No. 20, rue de la Douane.

AVIS.—Au 1er d'Aout le soussigné fermera son magasin d'encan, et se portera qu'au ventes des esclaves, propriétés foncières, marchandises sur la Levée &c; il prie alors ceux qui lui doivent de vouloir venir solder avec lui d'ici au 15 courant, autrement il sera forcé de les placer entre les mains de la justice, ceux qui ont des réclamations voudront bien les présenter pour solde. JOHN M BACH,
9 juil—7 Rue des magasins no.58

LE soussigné offre à vendre une quantité de bonnes vaches laitières, nées sur son ancienne habitation au bayou, habituées à être tenues à l'écurie, s'adresser à son bureau au bassin du canal Carondelet.
9 juil—4 Ets. BLANC.

LA personne qui aura perdu un portefeuille contenant de l'argent, pourra le recouvrer en donnant des renseignements nécessaires.
S'adresser au bureau de cette feuille, dans le délai de trois jours. 9 juil—1

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geôles de cet Etat.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.
9 juillet—4 A. E. CHARBONNET.

PARTIE MARONNE, de chez sa maîtresse, le 6 du courant, la négresse MARY, peau rougeâtre, âgée d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces; vêtue lors de son départ, d'une robe jaune à grandes fleurs; on présume qu'elle cherchera à s'échapper sur quelque bateau à vapeur; elle a été vue dernièrement sur la Levée avec un paquet de linge à la main.—Récompense honnête à celui qui la ramènera à sa maîtresse, rues Ste-Anne et Bourgogne, No. 165. 9 juillet—1 a

FARINE—1500 barils, en débarquement de chalands, à vendre par JOS LANDIS,
29 juin rue Poydras No. 14.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 8 Juillet 1836.

COTON.

140 balles Mississipi,	[illegible]
130 " Alabama,	[illegible]
270	

REMARQUES.

La saison des affaires touchant à son terme, l'on ne peut guère espérer voir s'opérer de grandes transactions dans aucune branche commerciale.

COTON.—Les transactions de la semaine ne se montent qu'à 4,756 balles. Ce chiffre peut être considéré comme très faible si on le compare aux existences qui sont de 50,600, inclus ce qui se trouve à bord de navires. Les arrivages sont peu fréquens. Dans notre dernier rapport hebdomadaire, nous avions avancé que le chiffre des exportations de cette année serait probablement moindre que celui des exportations de l'année dernière d'à-peu-près 20,000 balles, mais après de plus amples informations, nous avons trouvé que le déficit pouvait être porté 30,000 balles au moins. Les existences étant si considérables, il nous a été presqu'impossible de donner une idée exacte de leur total, mais nous ne croyons pas être tout à fait incorrects en le portant à 60,000 balles.

Les ventes de la semaine ont été comme suit:

100 balles Mississipi à 18 1/4 cts; 373 à 16 1/2; 180 à 16; 4 à 15 1/2; 270 Louisiane à 16 1/4; 345 Alabama à 12 1/2; 1039 à 13; 850 à 12 7/8; 120 à 10; 650 Tennessee à 14 1/2; 63 Florides à 15 1/2; 275 Texas à 16 1/2.

Le total des exportations de l'année dernière, jusqu'au 1er. Octobre était de 534,758 balles. Celui de la saison présente est de 498,473, y inclus, pour ces deux périodes, les importations de la Mobile, des Florides et du Texas.

Le marché a été extrêmement calme cette semaine, mais il est dit qu'il y a eu une petite hausse dans les prix de la semaine précédente. Ce changement est toutefois attribué à la faible quantité de premières mains.

TABAC—Les ventes de la semaine ont été extrêmement limitées, elles ne se montent qu'à environ 460 boucauts—les bons lots ont été pris à 5, 6 et 7 cents, un lot à 4, 6 et 7. Nous ne pouvons considérer ces transactions que comme très faibles quand nous pensons qu'il y a actuellement en premières mains de 10 à 12 mille boucauts et que les existences, y compris ce qui se trouve à bord de batimens non expédiés, sont de 17,000 boucauts. La saison est si avancée qu'il n'y a que peu d'acheteurs ici et ceux qui y sont, attendent une baisse dans les prix pour acheter librement.

SUCRE—L'article reste dans le même état que la semaine précédente. Les prix sont de 10 à 12 1/2 et les demandes sont très limitées.

MELASSE—Nous n'avons pas cru nécessaire d'altérer nos quotations, mais elles doivent être considérées comme nominales, attendu qu'il serait difficile d'obtenir ces prix pour n'importe quelle quantité.

FARINE—Les arrivages de cet article n'ont pas été considérables, et cependant nous trouvons une baisse dans les prix de 25 cents par baril. Ce changement a eu lieu depuis notre dernier rapport. Nous cotons l'article de 5 37 à 5 50.

PROVISIONS—De toute espèce restent à nos taux précédens. Nous n'avons ouï parler d'aucun changement valant la peine d'être noté. La demande est très limitée.

Prix Courant du Coton et des Produits.

8 Juillet 1836.

COTON.	Choix	18 à 19
	Bon 1re. qualité	17 1/2 à 18
	Dito 2de. dito	16 1/2 à 17
	Moyen	15 à 16 1/2
	Ordinaire	12 1/2 à 14
SUCRE.	Nlle-Orléans	11 à 12
	Blanc de Cube	14 1/2 à 15
	Brun... dito	10 1/2 à 11
MELASSE		38 à 40 1/2
TABAC.	1re qualité	7 à 00
	2de. qualité	6 à 00
	Croisé	5 à 00
	Cube	4 1/2 à 5
FARINE		$5 37 1/2 à 5 50
PORC.	Clair	24
	Mess	20
	Prime	17
	Plat-Côté	6 à 6 1/2
JAMBON	Fumé	9 à 12
	Côtes	9 à 10
	Epaules	7 à 7 1/2
	Plat-Côtés	6 1/2 à 8 1/2
BOEUF.	Mess	$13 à 14
	Prime	10 à 13 1/2
GRAISSE		9 à 12 1/2
BEURRE	Du Nord	22 à 25
MAIS		56 à 60
WHISKEY		31 à 35
TOILE.	D'emballage	20 à 30
CORDE.	D'emballage	12 à 14
PLOMB		6

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.

Vendredi 8 Juillet 1836.

Corrigés par Thomas Fellowes, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	125
Banque d'Orléans..117 demandé.—der. v.—à l'encan.	
Banque de la Louisiane	122 1/2 dern. ventes
Banque Consolidée	106 dern. ventes.
Banque du Canal	[illegible]
Banque de Cité	106 dern. ventes
Banque de l'Union de la Louisiane	122 1/2
Banque des Citoyens	110 dern. vt.
Banque Commerciale	106 dern vt.
Banque des Artisans	34 div. offert
Banque du Gaz	105 demandé.
Banque du Chemin de Carrollton	36 demandé.
Banque d'Améliorations	24 pr. 25 payés
Banque d'Atchafalaya	18 pour 20 payé dern v.
Compagnie de la Bourse et Banque	24 pr. 25
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis	240 [illegible] ventes
Compagnie d'Ass. de la Louis	230 pour 300 payés
Compagnie d'Orléans	pas de ventes
Compagnie d'Ass. du Mississippi	20 prim demandé.
Compagnie d'Ass. des Négocians	pas de ventes.
Compagnie d'Ass de l'Ouest	pas de ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	pair demandé
Compagnie d'Ass. de l'Océan	au pair
Compagnie d'Ass. Commerciale	40 pr. 50 pay. dem
Compagnie d'Ass de l'Aigle	22 pour 25 à l'encan.
Compagnie de Navigation d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	pair.
Compagnie du Railroad de Nashville	aucune vente
Compagnie de la Presse d'Orléans	aucune vente.
Compagnie de la Presse de la Levée	pair demandé
Compagnie d'Architectes de 1835	pair.
Compagnie d'Architectes 2e. Dist	au pair

Havre, 25 mai.

Coton—Une assez bonne demande ayant eu lieu au commencement de la semaine dernière, le marché a pris un aspect plus ferme, et dans quelques transactions 1 à 2 centimes ont été obtenus sur les qualités moyennes en courtes soies des Etats-Unis; mais cette réaction n'ayant duré que quelques jours, nos cotes sont librement soutenues. Les ventes du 15 au 23 inclusivement s'élèvent à 5119 balles, savoir: 2387 Louisiane 125 à 165f 2366 Upland 126 à 150; 445 Mobile 135 à 170; 50 Tennessee à 129f; 91 Fernambouc 175 à 188 50, 80 Bahia à 140; le tout à l'acquitté. Les arrivages durant le même laps de tems, se sont élevées à 5050 balles, desquelles 3060 des Etats-Unis et 1670 du Brésil. Existences au 23 mai, 39,156 balles, desquelles 23,456 des Etats-Unis.

Change—Sur Londres, à un mois, 25 40; 3 dito 25 25; Hambourg à 1 mois, 185 5/8; Amsterdam à 1 mois 57 3/16, à 3 mois 57 9/16. Fonds de Paris, les 5 p 0/0 au 21 mai, 107f 90; 3 p 0/0 80f 90.

Havre, 24 mai.

Ventes de coton Louisiane 136 à 162 50; Georgie 136 à 143 50; Floride 136 à 137 1/2; Mobile 133 50 à 135; Tennessee, vieux, 135. Ventes totales de ce jour, 550 balles.

Havre, 25 mai.

Ventes de 883 balles coton Louisiane 123 1/2 50 à 155; 150 Mobile 138 à 146; 394 Georgie 141f 50 à 148. Le marché au coton est dans un état plus actif.

Marseille, 21 mai.

Déchargemens de sucre brut ont été vendus à 43 et 44 50, 2650 sacs Bourbon à 65f 65 à l'est. Les sucres de la Havane tiennent fermes; le blanc se vend à 67f 50; et 400 sacs de brun ont été faits de 54 à 57f 50.

Paris, 23 mai.

5 pour cent 107f 80; 3 pour cent 81f 65. La baisse continue.

24 mai—5 pour cent 107f 65; 3 pour cent 81f 75. Il y a quelque mouvement aujourd'hui. Les 3 pour cent ouverts à 81f 90 sont tombés à 81f 70. Les fonds espagnols se faisaient avec facilité à 43 1/4. On disait à la Bourse que des nouvelles défavorables étaient arrivées de Madrid et que le ministre des affaires étrangères avait reçu de lord Palmerston des dépêches, dans lesquelles ce dernier se plaignait de la conduite de M. de Rayneval.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Lincoln, New-York,	S & J P Whitney
Brick Jane, Williams, Charleston,	D. Marston
Brick Pelgrin, Stevens, Baltimore	J A Barelli
Mistico San Pedro, Barcelonne	J Pezzo & Fils
Goél. Atrevida, Campêche	A Gutierrez

Arrivés.

Bateau à vapeur Streech de Lafourche.

Bateau à vapeur Chief Justice Marshall, Reed, de Louisville.

Bateau de remorque Hudson, des Passes, avec plusieurs batimens.

Barque Gen. Foy, Bienvenu, en 73 jours de Bordeaux.

Goél. Amelia, Whipple, en vingt-quatre jours de St. Mary's.

Bateau de la malle des Etats-Unis, Alert, Walker, de la Mobile.

MEMORANDA.

Arrivé au Hâvre le 17 mai, navire Bolivar, Pemberton.

Partis du Hâvre le 17, pour New-York, navire Crescent, Healy.

Parti le 26 pour le même port, navire France, capt. Funck.

A la même date, pour le même port, navire Jeanne d'Arc, Concois. Pas de navire annoncé pour la Nouvelle Orléans.

Parti de Bordeaux le 15 mai, pour ce port, l'Ilda, Meaut.

Expédié à Baltimore pour ce port, brick Harriet, Lunt.

Expédiés de New-York pour ce port, le 23, navires Cordova, Richmond, et Hobart.

DURANT l'absence des soussignés de cette ville, M Henry L. Bennett, de la maison de Bullitt Shipp & co. demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m ROBT. FERRIDAY & Co.

AVIS—Les affaires cidevant conduites par S W Oakey, seront continuées par SW Oakey, George E Payne et Edwin F. Jenkins, sous la raison de S. W. OAKEY
4 juil—5 encoignure des rues Chartres et Douane.

Ventes à l'Encan.

PAR T MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, en date du 12 avril 1836.
Il sera vendu, le Mercredi 10 août prochain à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, dépendant de la succession de feu Jules Balloc, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Un lot de terre no. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces 4-8 de face à la rue Gallatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au no. 41, et 89 pieds 3 pouces 6-8 attenant au no. 39, entre les rues Ursuline et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenneté du mur rez de chaussée de chaque coté, due par les voisins. Le tout conformément au plan dressé par J Pilié, le 13 mai 1836, et exposé à la bourse.
2o. Un lot de terre situé à Donaldsonville, désigné par le no. 1 au plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face au fleuve sur 120 de profondeur, ayant dessus une maison en briques à étage et autres dépendances, attenant d'un côté à la propriété de M Besson, et de l'autre à celle de M Lefort.
Conditions:—Le lot de terre no. 40 face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur avec tous ses droits et toutes ses charges; il aura à payer 5 billets dont deux sont protestés, savoir:
Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de $1693 20 cents.
Un do do do à deux ans, de $1266 40.
Un do do do à trois ans, de $1439 60.
Un do do do à quatre ans, de $1512 80
Un do do do à cinq ans, de $1536 0).
La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.
La propriété à Donaldsonville, à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par J. Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 9 juil

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, aujourd'hui, 9 du courant, à 5 heures p. m. sur la levée, au poteau no. 86, près de la Presse à Coton d'en bas, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et sous la direction des agents de Lloyd.
ENVIRON 240 boucauts de tabac avariés sur la barre à bord du navire Gloucester, capt Crocker, lors de son voyage de ce port à Cowes.
Conditions à la vente. 9 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu Lundi le 11 courant, à 11 heures du matin, vis-à-vis leur magasin d'encan; 100 barrils d'harangs Potomac, 50 do vin, nouvellement arrivé, 100 boites savons, 5 do thé; et une quantité de groceries &c. 9 juil

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu aujourd'hui Samedi, 9 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte.
Une chaîne neuve d'environ 120 brasses. 9 juil

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 9 courant, à midi, à la bourse Hewlett, le nègre Voltaire, âgé de 26 ans, cocher, domestique de maison.
Conditions à la vente. 9 juil—1

PAQUEBOT DU LAC.
Le paquebot à vapeur Alert, capt. Chs. Walker, partira du rail road Mercredi après midi le 13 courant, aussitôt l'arrivée du char à 6 heures P. M. pour la Baie St Louis, Passe Christian, Est et Ouest Pascagoula; revenant de Pascagoula Vendredi 15 courant à 5 heures a. m., et quittera le rail road de nouveau Samedi le 16 courant à 6 heures p. m., revenant de Pascagoula Lundi le 18 courant à 5 heures a. m.
9 juil TOURNE & BECKWITH, agents.

POUR OPELOUSAS, NIGERVILLE,
(Et tous les ports intermédiaires,)
Le bateau à vapeur WATCHMAN, capitaine Gabaroche, est prêt à recevoir du frêt pour les ports ci dessus désignés et partira Samedi, 9 juillet, à 4 heures du soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
4 juillet—2 F. JOURDAN.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bâteau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les jeudis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagé, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 10 ou 12 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à SORBE & Co,
9 juil—10 Rue Royale, no. 118.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port sidessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à R GRONING & Co 9 juil

ON demande à fréter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil Rue de Camp, no. 53

POUR Brazoria & Columbia, (Texas). La goélette paquebot FLORA, capitaine Appleman, ayant les 2-3 de sa cargaison engagés, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à JAMES REED & Co,
9 juil Rue Royale, no. 35

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.
L'ESCADRON montera à cheval Dimanche 10 du courant, et se réunira à la place du cirque à cinq heures précises du matin, tenue d'été. Par ordre du commandant. A LABOURDETTE, Maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA compagnie montera à cheval le dimanche, 10 juillet, à 5 heures précises du matin, en uniforme d'été, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine.
6 juillet E PLANCHARD, maréchal des logis chef

Cavalerie d'Orléans 1814-15.
LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, le 10 juillet courant, à 5 heures précises du matin, en grand uniforme, armement et équipement complets, et se réunira sur la Place d'Armes. Par ordre du capitaine Hortaire Andry.
4 juil—9 J. CUVILLIER, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 5 heures précises du matin, pour revue d'inspection.
Equipement complet, tenue d'été.
Par ordre,
6 juillet A. SCHREIBER, adj. major

COMPAGNIE DE GRENADIERS.
La compagnie des Grenadiers prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 5 heures du matin, équipement complet et bonne tenue.
7 juillet J BOZANT, lieutenant commandant

GARDES D'ORLEANS, Attention!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 10 du courant à 5 heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendezvous équipement complet, veste bleue pentalon blanc; par ordre
G CRUZAT, Sergent major.

VOLTIGEURS, attention—La compagnie prendra les armes pour une revue d'inspection dimanche, 10 du courant, à 4 heures du matin—équipement complet, pantalon blanc—rendezvous au café, encoignure Orléans et Bourbon; l'appel se fera à 4 1/2 heures précises. Par ordre du capitaine,
6 juil M ROUDEZ, sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunirá el domingo 10 del corriente, á las 5 en punto de la mañana, con morrion y pompon, camisa de paño y pantalon blanco, para la revista de la Legion, bendicion de bandera, panteon y paseo militar.
Nueva-Orleans, julio 6 de 1836.
De orden del capitan,
7 julio JOSE M. BUSTAMANTE, sarg. 1o

CARABINIERS D'ORLEANS.—La Compagnie prendra les armes Dimanche 10 Juillet, pour une revue d'inspection, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à quatre heures et demi du matin. Pantalons blancs. Par ordre du capitaine.
L. EGLOFD, Sgt. major.

JAEGER ACHTUNG!—Auf Befehl des capitains haben die mitglieder der companie nächsten sontag den 10 July morgens um 5 uhr auf dem versammlungs platz beim Bassin in voller uniform und weissen Beinkleider einzufinden zur revue inspection, ausbleibende unterwerfen sich der Straffe.
J C WAGNER, oberjaeger

CHEVAUX EPAVES.
A ETE conduit chez le soussigné, syndic de la 2de section de la paroisse St. Bernard le 4 du courant.
Un cheval bay brun, ayant les 4 pieds noir et les 2 de devant ferrés, le dit cheval à une cicatrice sur l'épaule droite et une raye blanche depuis le front jusqu'au museau; si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 25 ct, il sera vendu le même jour à l'encan, à 10 heures a. m. à la maison du soussigné, syndic de la 2me section.
Paroisse St. Bernard, le 7 Juillet 1836.
9 juil—2 en 10j JOSEPH SOLIS.

30 DEMI pipes Eau de vie de Cognac de la marque J J Dupuis, reçu par la barque Anne Louise de Bordeaux et à vendre à des prix et conditions avantageuses par R A LEFEBVRE,
9 juil—4 Rue Toulouse No. 10

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves, —Succession de Charles Pierre, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles, le compte présenté par Etienne Bersel, administrateur de la succession de feu Charles Pierre, h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour
9 juillet W. F. C DUPLESSIS, Rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves —Succession de feu Lauve, père.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par R. P. Gaillard, exécuteur testamentaire de feu Edouard Lauve, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour
9 juil W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu Lundi prochain 11 du courant à la Bourse Hewlett, à midi précis, sans réserve
24 Terrains de valeur, situés au faubourg Franklin, d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse, ces lots sont dans le voisinage de la maison de Mr Frédérick, et Bachemin
Conditions: Payable en tout mars prochain, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payment.
Les actes de ventes, en l'étude de C Pollock, aux frais des acquéreurs, aussi à leur charge de se faire mettre en possion par le voyer. En cas qu'aucun des billets ne serait pas payé à son échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent. par an, jusqu'à parfait payment. 9 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 16 courant, (par invitation pressante), il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis, sans aucune réserve.
Trois cent Terrains, situés à Marlyville, la terre est très élevée, étant couverte de chênes, cypres, pins, &c; d'après le plan général qui sera exposé à la Bourse.
Si l'on considère la richesse de ces terres qui augmentent journellement, l'air pur qu'on y respire, les améliorations qui se font dans cette partie de l'Etat, le Nashville rail-road qui passera à quelques milles de l'embouchure de la rivière Amité, sont des motifs puissants pour engager les spéculateurs à placer leur fonds dans ces terrains, qui doivent augmenter considérablement dans peu de tems.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement. Les actes de ventes, en l'étude de L. T Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.
Les billets resteront en la possession du notaire jusqu'à la levée de l'hypothèque qui existe sur une petite partie de ces terres. En cas de non payement à la maturité des billets, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait payement. 9 juil

PAR J. LE CARPENTIER.
Atelier de choix à l'encan.
IL sera vendu, Jeudi, 28 juillet, à onze heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis:
Un atelier composé d'environ SOIXANTE ET QUINZE ESCLAVES, parmi lesquels se trouvent des charpentiers, charretiers, forgerons, tonneliers, charrons, meuniers, distillateurs et sucriers, accoutumés aux travaux d'une habitation, établie en sucrerie et en cotonnerie dans le voisinage de St. Augustin.
Le propriétaire de cet atelier ayant été à même de l'apprécier, le recommande de la manière la plus particulière, et il regrette que les circonstances désastreuses occasionnées par la guerre des indiens, l'ayent mis dans la nécessité de s'en défaire.—Les conditions avantageuses seront annoncées au moment de la vente. Une description particulière sera donnée dans les petites affiches avant la vente. 9 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain 9 du courant, à la bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu deux esclaves de prix, le mari et sa femme, Sandy et Fenda: Sandy est nègre de Guinée, âgé de 35 ans à peu près: bon nègre de champ, un peu matelassier, et sachant faire un peu de tout, et nègre de journée, donnant à son maître une piastre par jour: Fenda, sa femme, est âgée à peu près de 28 ans, aussi de Guinée, un peu blanchisseuse et propre à tout dans un ménage; aussi bonne négresse de champ.
Le nègre est garanti des vices et maladies prévus par la loi: la négresse aussi, excepté qu'elle s'est absentée une fois, et que son mari l'a ramenée.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billet endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
N. B. Les deux esclaves seront vendus ensemble, d'ordre de Mr. François Pascal. 9 juillet

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Lot de Terre situé rue Milne, faubourg Tremé, vis-à-vis la propriété de Mme. Ve Castanedo, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la dite rue, sur une profondeur de 167 pieds 3 pouces. Il y a sur ce lot de terre une cuisine neuve, bâtie en madriers de chêne, composée de quatre appartements. Les fondations en briques pour deux maisons et à peu près 7 à 8 milliers de briques du pays; ainsi que quelques planches et madriers.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. 7 juillet

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, 78 paires Couvertes importées et avariées à bord du brick Caroline, capt. Newman, de Cette. 7 juillet

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, lundi, 12 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, rue Royale No. [illegible], le fonds d'un magasin de parfumeries. 7 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Propriétés de grande valeur.
IL sera vendu le samedi, 9 juillet 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, environ 60 beaux terrains situés sur les rues de l'Esplanade, Quartier, Ursulines et du Bayou St. Jean; lesdits terrains sont limitrophes à la propriété de M. A. Milne où le chemin à gauche en allant au bayou, sont les plus élevés sur ce côté du chemin, et n'ont besoin d'aucun remblais, les banquettes en curbstones et briques ainsi que les entourages des terrains faisant face à l'Esplanade doivent être faits aux frais des 1re. et 2d. municipalités, ce qui offre un grand avantage aux acquéreurs de ces terrains. L'ouverture de la rue de l'Esplanade qui s'effectue en ce moment et qui sera naturellement la promenade de tous ceux qui vont au lac ou font le tour par le chemin du nouveau canal et du canal Carondelet doit faire cette propriété l'un des endroits les plus agréables de la ville pour maison de résidence; en outre du coup-d'œil qu'offrira l'ouverture de l'Esplanade du fleuve au Bayou St Jean, de sorte que ces terrains ne peuvent qu'augmenter en valeur. Il y a sur cette propriété un triangle faisant face au chemin du bayou et à la rue de l'Esplanade qui serait un endroit très avantageux pour tenir un café ou un endroit de repos pour tous ceux qui vont ou reviennent du lac.
Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit à partir du 26 juin 1836, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 6 juil—4

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Samedi 9 courant à midi à la Bourse Hewlett, pour compte des héritiers Segura; un lot de terre situé rue Bourbon entre les rues Hôpital et Quartier, mesurant 57 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, suivant le plan exposé à la Bourse, avec tous les édifices qui s'y trouvent.
Le nègre américain Jackson, depuis longtemps dans le pays, âgé d'environ 18 à 20 ans, parlant Français et Anglais, nègre de champ, garanti des titres seulement.
Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 juil—4

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Samedi prochain 9 du courant à midi à la Bourse Hewlett:
1o Deux propriétés de valeur avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées rue d'Orléans entre Dauphine et Bourgogne conformément au plan dressé à la Bourse.
Conditions: $3000 comptant et le reste payable le 4 d'Avril 1837, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
2o. Deux lots de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des Marrats et du chemin du Bayou, conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions: Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. L'acte de vente pardevant Wm Boswell, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 6 juil—4

PAR DOMINGON.
IL sera vendu samedi prochain, 9 du courant, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, plusieurs beaux terrains bien situés et offrant de grands bénéfices aux spéculateurs. Conditions: [illegible] à de très longs termes, sans intérêts. Les plans sont déposés à la susdite Bourse. 6 juil—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Cent-vingt superbes terrains et sites.
SAMEDI prochain, 9 du courant, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à midi précis,
120 TERRAINS de valeur, situés au faubourg Franklin; la vente sera positive, étant pour cause de départ.
Conditions: Un quart comptant, la balance à un an de crédit en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilége d'escompter à raison de 10 pour cent par an.
Les actes de vente en l'étude de Joseph Cuvillier, aux frais des acquéreurs. 6 juil

PHARMACIE A VENDRE.
PAR E FORSTALL & Co. Encanteurs.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse de d'Orléans, il sera vendu, à l'encan public, le 15 juillet 1836, au no. 37, rue du Camp, la pharmacie bien assortie, abandonnée par Ketchum et Lubbock à leurs créanciers.
Conditions: un quart comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billet endossé.
Cette pharmacie est une des plus grandes et des mieux assorties de la Nouvelle Orléans, les articles sont frais et bien choisis. Le tout sera vendu en bloc, et offre une excellente occasion d'investir des fonds. Les catalogues seront prêts sous peu de jours, et peuvent être examinés au bureau de E Forstall & co, no. 40, rue du Camp. 4 juil—10

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le mardi 12 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, en date du 20 juin 1836, et à la requête de L. M. Mallein et D. G. Borduzat, syndics des créanciers de Clapier et Micoud, et du consentement de Madame Micoud, ci-devant Vve. Clapier, comme seule héritière de Florentine Adélaïde Clapier, sa fille décédée; et à la folle enchère de Mr C. A. Gousselin, qui n'a pas rempli les conditions de la vente.
Un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 7 de l'Ilet 85, au plan dudit faubourg, ayant mesure française, 60 pieds de face au chemin à coulisses, sur 120 pieds de face et profondeur à la rue de la France, dont il forme l'encoignure.
Conditions—$135 13 cts payables le 6 juillet 1836—$135 14 cts payables le 6 janvier 1837, et la balance au comptant.
L'acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. 28 juin—26

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juillet CHS. A LACOSTE.

BOIS DE CONSTRUCTION—3,000 [illegible] de pin assortis, [illegible] constructions, [illegible] vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 160 Bassin.